

Connaitre les fondamentaux en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les fondamentaux réglementaires et techniques de la prévention et assurer les relations avec les différents acteurs
- Mettre en œuvre le processus de formations Santé Sécurité à tous les niveaux de l'encadrement
- Maintenir ses compétences et positionner l'entreprise au regard des évolutions réglementaires et techniques

PRE-REQUIS

Aucun

POSITIONNEMENT

Aucun

DUREE

2 jours

EVALUATION DES ACQUIS

Attestation de fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini 4 / Maxi 8

PROGRAMME

- Notion de législation et de réglementions en matière de sécurité et conditions du travail : principes généraux, obligation de l'employeur et du salarié, droit alerte et de retrait
- Spécificité en cas de danger grave et imminent
- Aspect humain et économique des accidents
- La culture sécurité et démarche de prévention
- Faire de la prévention des risques professionnels un acte de management : rôles, missions et responsabilité du CHSCT, préventeur, encadrement, services connexes, direction
- Les acteurs externes de la prévention : service de santé au travail, inspection du travail, CRAM/CARSAT
- Connaitre les principaux textes législatifs et réglementaires qui régissent la prévention des risques professionnels : La hiérarchie des textes, principales lois et décrets, organisation judiciaire
- La délégation de pouvoir
- Maîtrise des risques professionnels: obligations
- Formations à la sécurité : obligations et recommandations
- Veille réglementaire et registres obligatoires

VO-2018